

Commune: LE GUA
Départ. : ISERE
Canton : PONT-DE-
CLAIX

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 038-213801871-20250217-DEL_569_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 10 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (13)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5^{ème} adjointe, Mme BRULEY Audrey, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. NIGRA Daniel, M. DUSSERT-ROSSET Tristan, Mme BENELLE Annie, M. SOUCHON Rémy.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (5)

Mme LELONG Isabelle a donné pouvoir à M. CARTIER Stéphane.

Mme REVOL Estelle a donné pouvoir à Mme BRULEY Audrey.

Mme VEDELAGO Chrystelle a donné pouvoir à Mme FERRARA Sandrine.

M. REBIFFÉ Guillaume a donné pouvoir à M. FARLEY Simon.

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent a donné pouvoir à M. SOUCHON Rémy.

Absent : (1)

M. SCUDELER Aurélien.

Secrétaire de séance : Mme FERRARA Sandrine

DÉLIBÉRATION N° 569-2025 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE L'ISÈRE POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SUR LA RATIONALISATION DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Anne GLÉNAT, 1^{ère} adjointe, déléguée à l'urbanisme et à l'environnement.

La commune de LE GUA est adhérente au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Isère. À ce titre, elle peut le solliciter chaque année pour des missions d'accompagnement sur toute question de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Si la mission n'excède pas 5 journées, elle est gratuite pour la commune, ce qui est le cas pour la présente mission.

La commune a hérité d'un important patrimoine bâti dont la plupart des éléments sont "mixtes", à savoir attribués pour partie à des logements communaux et pour partie à des activités communales.

Or, la plupart de ces bâtiments sont très anciens, parfois construits au XIX^e siècle, le plus récent datant de 2003.

Ces biens sont pour beaucoup vétustes et très énergivores et il apparaît indispensable de réaliser un état des lieux de ce parc immobilier comprenant un diagnostic technique et une évaluation liées à l'ancienneté des bâtiments.

Une grande majorité de ces bâtiments est également mise à disposition gratuite des associations communales qui ont besoin de locaux, soit pour le stockage, soit pour mener à bien leurs activités.

Dans un souci de rationalisation de l'utilisation de tous les espaces de ces bâtiments, tant pour les besoins de la commune que pour ceux des associations, la commune de LE GUA souhaite faire appel à l'équipe du CAUE pour mener à bien cette mission. Mme Glénat, étant l'élue référente, elle apportera les éléments factuels nécessaires à l'étude.

Mme Anne GLÉNAT propose donc au Conseil d'approuver la convention jointe en annexe avec le CAUE afin qu'il accomplisse cette mission et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- Approuve les termes de la convention jointe en annexe avec le CAUE,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :*

Signature du secrétaire de séance



*Extrait certifié conforme
Le Gua, le 17 février 2025
Simon FARLEY
Maire de LE GUA*

